

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit le mercredi 28 mars à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, à la suite de la convocation adressée par Madame la Présidente du SIMOUV et affichée le 22 mars 2018.

Délégués titulaires présents :

~~Mesdames Marie-Claire BAILLEUX, Ludvine BILLOIR, Marie-Andrée CHOTEAU, Camille COQUELET,~~
Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Anne GOZE, Christine NELAIN, Bernadette SOPO, Isabelle ZAWIEJA.

~~Messieurs Francis BERKMAN, Michel BLAISE, Alain BOURGUIN, Marc BURY, Salvatore CASTIGLIONE,~~
Gilettae COHN, Jean-Paul COMYN, Alain DEE, Laurent DEGALLAIX, Jean-François DELATTRE,
Gérard DELMOTTE, Michel DEWITTE, Waldemar DOMAN, Joël DORDAIN, Jean-Marie DUBOIS,
José DUBRULLE, Jean-Claude DULIEU, Thierry GIADZ, Didier JOVENIAUX, Bruno LEJEUNE,
Jacques LOUVION, Jean-Claude MESSAGER, Henri PIETTE, Alexandre RASZKA, Gérard RAVEZ,
Eric RENAUD, Aymeric ROBIN, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALLGOT, Daniel SAUVAGE,
Eric STEVENARD, Fabien THÈME, Jean-Marie TONDEUR, Pascal VANHELDER, Jean-Noël VERFAILLIE,
Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.

Délégués suppléants présents :

Madame Corinne COLLET-DONNAINT

Liste des délégués absents avant donné pouvoir :

Monsieur Alexandre RASZKA donne pouvoir à Monsieur Joël DORDAIN
Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK donne pouvoir à Monsieur Bruno LEJEUNE
Madame Isabelle ZAWIEJA donne pouvoir à Monsieur Eric RENAUD

Liste des délégués excusés :

Madame Marie-Claire BAILLEUX
Madame Camille COQUELET
Madame Bernadette SOPO
Madame Isabelle ZAWIEJA
Monsieur Alain BOURGUIN
Monsieur Marc BURY
Monsieur Jean-Paul COMYN
Monsieur Laurent DEGALLAIX
Monsieur Waldemar DOMIN
Monsieur José DUBRULLE
Monsieur Thierry GIADZ
Monsieur Didier JOVENIAUX
Monsieur Jacques LOUVION
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE

Liste des délégués absents et non excusés :

Monsieur Francis BERKMANS
Monsieur Michel BLAISE
Monsieur Clotaire COLIN
Monsieur Gérard RAVEZ
Monsieur Fabien THIEME

Secrétaire de séance :

Madame Ludivine BILLOIR

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2018_03_01

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2018

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 107 al.4,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1 et L.5711-1 et suivants,

Vu la délibération du Bureau Exécutif en date du 4 juillet 2014, transmise en Sous-Préfecture de Valenciennes le 22 juillet 2014 et portant sur la classification du seuil démographique du Syndicat,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à l'organe exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, de présenter un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'Assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Ce rapport porte sur les orientations budgétaires de l'exercice 2018, les engagements pluriannuels pris par la collectivité (période 2018-2021), ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Compte tenu de la strate démographique du SIMOUV, ledit rapport doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

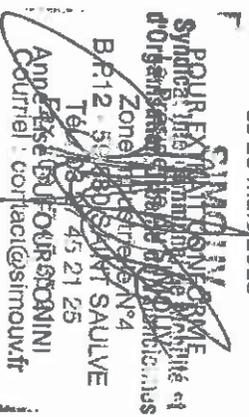
Les documents d'information correspondants sont repris en annexe de la présente délibération, font l'objet d'une présentation en séance et d'échanges entre les membres de l'Assemblée.

Il est donc proposé au Comité Syndical de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018 et de ses annexes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018 et de ses annexes, tels que joints à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance

Le 28 mars/2018


F
POUR EXERCICE
Syndicat Intercommunal de Prévention et
d'Organisation de la Sécurité Civile
Zone d'Intervention N°4
B.P.12 - 59180 SAINT SAULVE
Tél : 03 20 45 21 25
Appel d'offre FOURBONNI
Courriel : contact@simouv.fr

Publiée le :

Affichée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe
instratif de LILLE dans un délai de deux
ces de l'État.

Acte certifié exécutoire



Par publication ou notification le 29/03/2018

Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/03/2018